

Ordonnance du DFI

concernant la forme des examens fédéraux des professions médicales universitaires

(Ordonnance concernant la forme des examens)

Modification du ...

projet

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI)

arrête :

I

L'ordonnance du 1^{er} juin 2011 concernant la forme des examens¹ est modifiée comme suit :

Art. 3

Abrogé

Art. 4, al. 1

Abrogé

Art. 7

La section « formation universitaire » de la MEBEKO définit dans ses directives sur l'organisation des examens fédéraux les moyens auxiliaires auxquels les candidats ont droit.

II

La présente ordonnance entre en vigueur le ...

...

Département fédéral de l'intérieur :

Alain Berset

...

¹ RS 811.113.32

2017-

1
